

Rapport d'activité

Association Nouveau Départ

ASSOCIATION NOUVEAU DÉPART

01 juin 2025

Créé par : Anne Jeanneret

Rapport d'activité

Association Nouveau Départ

Dans le cadre de notre association d'aide aux personnes victimes de violences, nous intervenons de plusieurs manières, notamment :

1. Une écoute téléphonique, avec une possibilité de rencontre,
2. Un accompagnement auprès de différentes instances (médecin, LAVI, avocat, tribunaux),
3. Offre de solutions de sécurité à la personne, notamment système MONSHERIF, SORORITY avec une éventuelle pose de système d'alarme chez la personne.
4. Un retrait sécurisé de la personne afin de la mettre en lieu sûr.

Notre association a acquis, en début 2025, 20 boutons MONSHERIF. 6 boutons MONSHERIF ont été distribués à des victimes, 1 bouton a été fourni à l'une de nos bénévoles.

Le principe de fonctionnement de l'application MONSHERIF, c'est d'informer des personnes tierces qu'on ne peut pas appeler à l'aide mais qu'on est en danger.

Il y a 4 actions pour 3 clics différents :

1. Un simple clic permet d'envoyer un sms géolocalisé jusqu'à 5 personnes de son choix,
2. Un double clic envoie un message d'alerte ainsi qu'un appel géolocalisé jusqu'à 5 personnes de son choix,
3. Un clic long permet soit de lancer un enregistrement audio soit une alarme.

Ce système s'adresse autant aux hommes, qu'aux femmes ainsi qu'aux enfants. Il est idéal pour lutter efficacement contre le harcèlement scolaire, lors des visites aux domiciles des pupilles par des assistants sociaux ou des Juges de Paix, des médecins à domicile ou des avocats. L'avantage de ce système se trouve dans le fait qu'on n'a pas besoin d'avoir son téléphone portable pour qu'un appel à l'aide puisse se faire.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <https://monsherif.com/>

Nous avons également montré l'application sorority, qui a été à la base créée et conçue pour les femmes. Lors de la dernière mise à jour, des hommes peuvent intégrer l'application, mais sous certaines conditions. Pour l'inscription d'un homme, il faut 3 codes de marrainages.

Lors de l'inscription, il y a une vérification de profil, qui se fait sous 48 heures. Il faut une photo ainsi qu'un document d'identité, supprimé une fois que la vérification s'est faite.

L'utilisation est simple. Lorsqu'on est victime ou témoin d'une scène de violence, il nous suffit d'appuyer 2-3 secondes sur la goutte d'eau et une notification « alerte agression » s'affiche sur les 50 premières utilisatrices de l'application. En 2-3 minutes, nous avons une réponse. L'application repose sur l'entraide d'une communauté. L'association Nouveau Départ est la 1^{ère} association en suisse romande à être inscrite comme lieu sûr. La ville de Lausanne a fait un partenariat avec l'application.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site suivant : <https://www.jointhesorority.com/>

En 2024, l'association est intervenue sur place à plusieurs reprises, notamment :

1. Aux alentours de la commune de Sierre, dans le canton du Valais. Soupçons de violence conjugale chez des voisins, tapage nocturne, soupçons de proxénétisme. Le couple chez qui se portait les soupçons ont déménagé peu de temps après le constat.
2. Entre Martigny et Conthey, un enfant de 18 mois, vivant avec sa maman, a été placé chez le papa. Il s'est avéré que la maman était défailante. L'enfant se porte beaucoup mieux depuis le placement chez le papa.
3. Un homme du canton de Vaud avait fait appel à nous également. Sa compagne souffrait de plusieurs pathologies psychiatriques.
4. Une dame avait besoin d'avoir des témoins pour un déménagement. On a découvert sur place que la personne qui subissait de la violence était son ex-compagnon. Elle a porté plainte contre nous pour complicité d'enregistrement illégal. On n'a pas été inquiété.

En 2025, l'association est intervenue au moins 5 fois en 6 mois :

1. Une jeune mère, ayant une charge mentale énorme, a eu besoin d'un bouton MONSHERIF ainsi que de l'application sorority car son compagnon de l'époque était violent. Elle a eu besoin d'une séance d'hypnose, pris en charge à 80% par notre association, pour se délier de l'emprise qu'il exerçait sur elle. D'après les dernières nouvelles, elle a pu faire appel à un avocat pour faire partir son ex-mari.
2. Une dame d'environ 50 ans, nous a appelé à l'aide par le biais d'une amie. Notre directrice est allée la chercher chez elle pour l'emmener à l'hôpital. C'est une dame souffrant de négligence médicale imposée par son ex-mari. Nous sommes parties de Nendaz pour aller à l'hôpital de Rennaz afin d'éviter que son ex-mari nous rejoigne. Par chance, un voisin a retenu son ex pendant environ 10 minutes, ce qui nous a permis de prendre de l'avance. Le lendemain, nous sommes reparties avec elle pour l'emmener faire de réels examens médicaux, et lui faire faire une hospitalisation sociale qui a duré 3 semaines. Ce cas nous a coûté environ 1000.-, entre les trajets, les produits d'hygiène, les vêtements et les 50.- fournis pour cette dame. Il a fallu aussi lui laver les vêtements, qui coûtent 25.- par kilos de linge dans un hôpital. Nous avons soupçonné un cas de traite des êtres humains, nous avons contacté l'association AVIT, spécialisée dans le domaine, pour voir la démarche à suivre. Nous avons été pris en charge très rapidement, ils ont pu contacter la LAVI Valais de leurs côtés. Grâce à notre insistance, elle a été prise en charge par les services sociaux, au bout de 3-4 semaines.

L'association AVIT a été créée en 2023 sous l'impulsion du conseiller d'Etat Mathias Reynard. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://avit-vs.ch/association/>

3. Une jeune femme d'environ 40 ans, hospitalisée au RHNE, nous a appelé à l'aide car elle a subi plusieurs violences, sous différentes formes. Elle s'est retrouvée hospitalisée à la suite d'une agression à son domicile même, par des dealers. Elle a des antécédents de toxicomanie et a été victime d'un ancien dealer proxénète afin que la dette soit remboursée. L'appartement s'est retrouvé sans-dessus-dessous et elle a été brûlée vive. Nous sommes allés lui installer une alarme de porte chez elle et lui avons apporté un bouton MONSHERIF et fait installer sorority. Nous lui avons fourni un sac d'hygiène. En date du vendredi 13 juin 2025, elle nous a appelé en présence de son psychiatre. Son thérapeute nous a remercié gracieusement, car nous avons pu offrir une aide concrète à sa patiente, ce que d'autres organismes tel que la SAVI n'ont pas pu répondre.

4. Une dame des environs de Vevey, d'environ 50 ans, nous a appelé début juin car elle avait une relation avec un homme. Cet homme s'est permis de l'agresser verbalement. Lorsque l'ex-mari de cette dernière est intervenu pour la défendre, il s'est fait menacer de mort. Cette dame s'est rendue à la gendarmerie pour savoir quoi faire. Lorsqu'elle a donné le nom de son agresseur, la gendarmerie a fait quelques vérifications de son passif (au monsieur) et ils se sont rendu compte qu'il était dangereux. Une dénonciation a été faite pour ces agressions. Depuis, il venait sans arrêt la harceler devant son travail, ce qui l'empêchait de sortir. Elle a fait appel à la lavi afin d'être soutenue et entendue, malheureusement, on lui a répondu qu'il y avait beaucoup de demande et qu'ils la rappelleront quand ils auront le temps. Ce qui n'a jamais été fait malheureusement. Nous lui avons fourni un bouton MONSHERIF avec l'application sorority ainsi qu'un sac d'hygiène. Elle s'est sentie écoutée et soutenue, elle est en sécurité et commence à sortir gentiment.

5. Début juin 2025, une dame d'une crèche nous a écrit, par le biais d'instagram, pour un enfant de 4 ans. Elle nous rapportait que l'enfant était très voire trop mûr pour son âge, qu'il racontait, de manière spontanée les violences vécues par le papa à la maison. La maman a été convoquée le mardi suivant. D'après les dires de la dame de la crèche, elle racontait que la maman se sentait isolée, car elle était d'origine portugaise, et elle racontait quelque scène de violence pour ensuite se rétracter. La maman nie qu'il y ait de la violence à la maison. La référente de la crèche nous a demandé quoi faire, car elle se sentait démunie. Après plusieurs échanges de mail et d'appels auprès de différents avocats (Anne Reiser et Lorella Bertani), nous lui avons indiqué la marche à suivre :
 - Une dénonciation auprès du ministère public, avec une demande d'audition EVIG (acronyme d'enfant victime d'infraction grave) et une dénonciation auprès de la justice de paix.

La référente de la crèche tente de convaincre la direction de dénoncer le cas, mais avec grande difficulté. Elle nous a informé qu'elle craignait de perdre son travail si elle faisait la dénonciation elle-même. Pour qu'elle puisse protéger cet enfant de la violence sans risquer son travail, nous lui avons proposé de faire nous-même la dénonciation et de porter la procédure en notre nom.

Contrairement à d'autres association similaire à la nôtre, nous allons à la rencontre des personnes victimes de violences. Ce qui ne se fait nulle part ailleurs en Suisse romande. Grâce à un réseau qui grandit au fil des années, nous pouvons offrir une aide concrète sur le terrain, ce qui manque cruellement avec les infrastructures actuelles.

Nous pouvons offrir plusieurs systèmes, complémentaire à ce qui est déjà sur place, afin de sécuriser les victimes de violences. Elles se sentent entendues, écoutées, soutenues et se sentent à nouveau en sécurité chez elle et dans la rue, grâce à nos interventions.

Nous Clôturens ce rapport d'activité pour notre assemblée générale, qui se tient le samedi 14 juin 2025 à 14 heures, à la cabane de la Source à Rossens.

Nous remercions chaleureusement nos bénévoles et nos donateurs, car grâce à eux, nous pouvons mener notre mission à bien.